

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (établissements privés hors contrat)	
VANNERIE			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)	Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (établissements publics)	Formation professionnelle continue (établissements privés)	
				enseignement à distance – candidats individuels	
EPREUVES	Unités	Coeff	MODE	MODE	DUREE

UNITES PROFESSIONNELLES

EP1 –Préparation, réalisation	UP1	10	CCF	Ponctuelle	16 h
EP2 –Analyse d'une situation professionnelle	UP2	8 (1)	CCF	Ponctuelle	12 h (2)

UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL

EG1- Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 – Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EG4 – langue vivante (3)	UG4	1	CCF	Ponctuelle orale	20 mn

(1) dont coefficient 1 pour la Vie sociale et professionnelle.

(2) dont une heure pour la Vie sociale et professionnelle.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.